

# 2<sup>e</sup> ATELIER DE TRANSFERT DES CONNAISSANCES sur les eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue

---

## CAHIER DES RÉSULTATS



Atelier organisé par :  
le Réseau québécois sur les eaux souterraines,  
le Groupe de recherche sur l'eau souterraine de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue  
et l'Université du Québec à Trois-Rivières

Juin 2016

---

Le présent document doit être cité comme suit :

Ruiz, J., Decelles, A.M., Tremblay, Y., 2016. 2<sup>e</sup> atelier de transfert des connaissances sur les eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue (partie 1), cahier des résultats. Document préparé par le RQES, pour les acteurs de l'aménagement du territoire.

**Information pour l'impression** : ce document est conçu pour une impression recto-verso

*Le Réseau québécois sur les eaux souterraines (RQES) est heureux de vous présenter le cahier des résultats du 2<sup>e</sup> atelier de transfert des connaissances sur les eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue qui a eu lieu le 4 juin 2015 dans les locaux de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) à Rouyn-Noranda.*

*Ce cahier expose les résultats des activités réalisées lors de l'atelier. Les participants y trouveront donc leur contribution. Chacun pourra également analyser ces résultats afin d'en tirer des conclusions.*

*Nous tenons à remercier tous les participants qui, par leur intérêt et leur implication, ont fait en sorte que cet atelier soit propice aux échanges et à la collaboration entre les différents acteurs de l'aménagement du territoire et de la gestion de l'eau.*

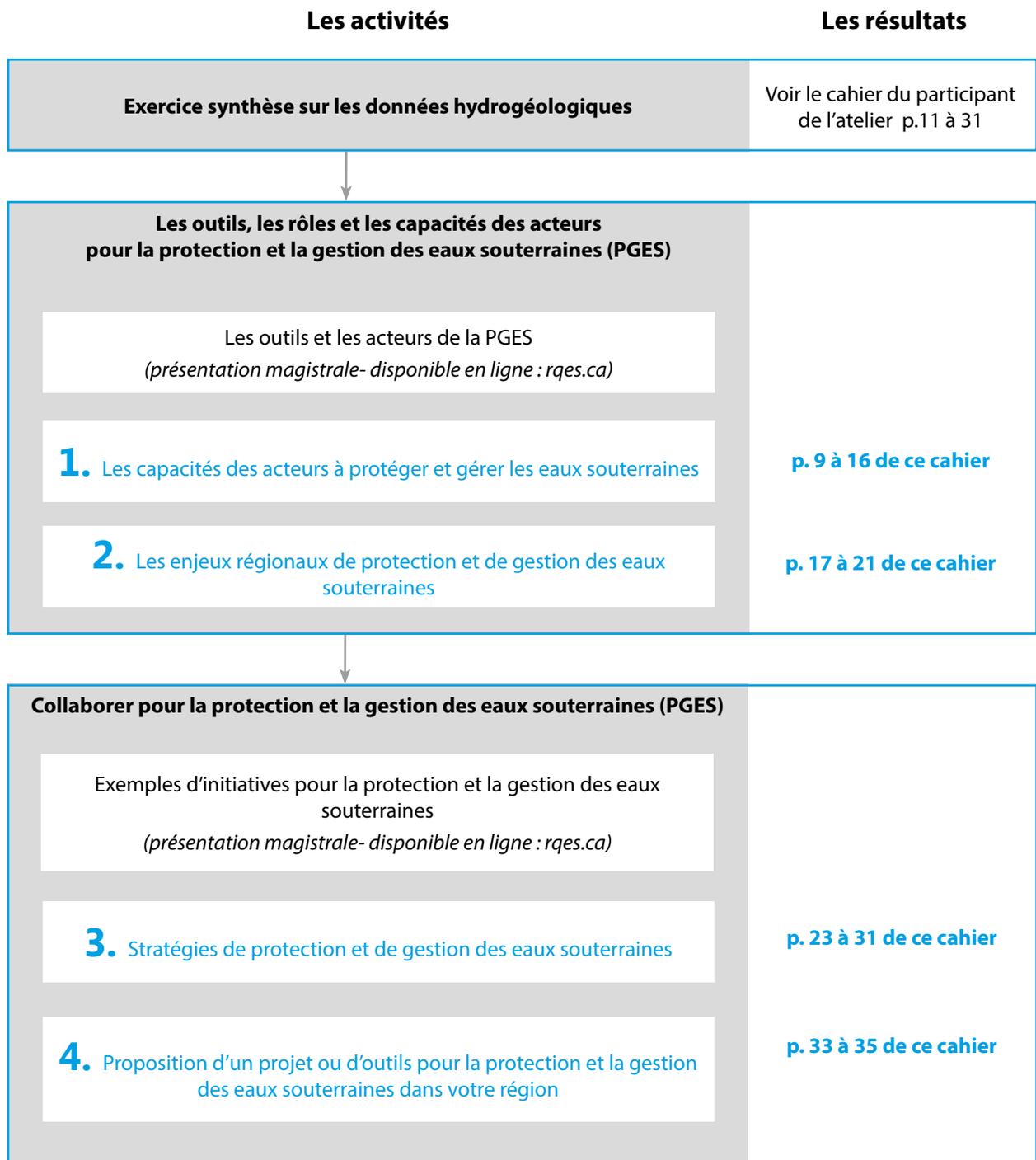


# Table des matières

---

Rappel du déroulement de l'atelier	6
Les participants	7
<b>1 Les capacités des acteurs à protéger et gérer les eaux souterraines</b>	<b>9</b>
Rappel de l'activité	10
Les résultats pour l'ensemble de la région	11
L'évaluation des capacités des MRC	12
L'évaluation des capacités des municipalités	13
L'évaluation des capacités des ministères	14
L'évaluation des capacités des OBV	15
L'évaluation des capacités des autres participants	16
<b>2 Les enjeux de protection et de gestion des eaux souterraines</b>	<b>17</b>
Rappel de l'activité	18
Les résultats pour l'ensemble de la région	18
<b>3 Stratégies de protection et de gestion des eaux souterraines</b>	<b>23</b>
Rappel de l'activité	25
Une stratégie pour protéger les zones de recharge	26
Une stratégie pour trouver une nouvelle source d'eau potable	28
Une stratégie pour gérer l'implantation d'une activité polluante	30
<b>4 Proposition d'un projet ou d'outils pour la protection et la gestion des eaux souterraines dans votre région</b>	<b>33</b>
Rappel de l'activité	34
Les projets pour répondre aux enjeux régionaux	35

# Rappel du déroulement de l'atelier

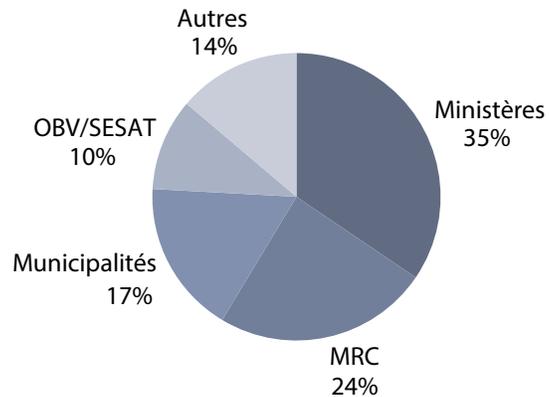


# Les participants

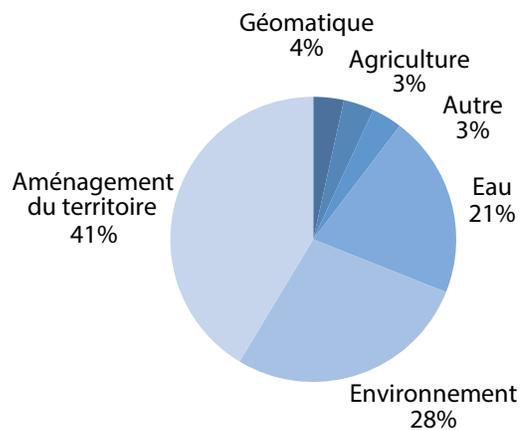
---

Le second atelier de transfert des connaissances réalisé en Abitibi-Témiscamingue a réuni 29 participants. Ces participants sont des acteurs de l'aménagement et de l'eau provenant de différents organismes.

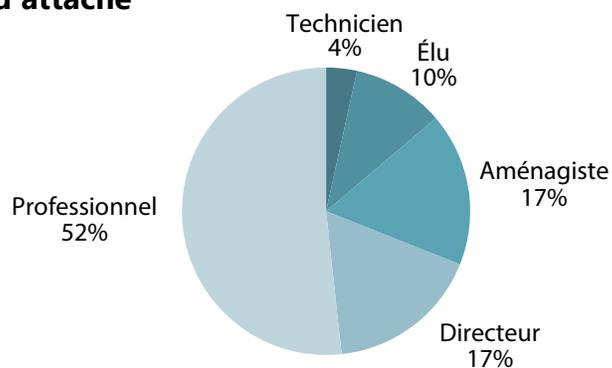
## Les organismes participants



## Les champs d'expertise des participants



## La fonction des participants au sein de leur organisme d'attache





# 1

---

## **Les capacités des acteurs à protéger et gérer les eaux souterraines**

# Rappel de l'activité

---

Les participants étaient invités à évaluer la capacité de leur organisme à protéger et gérer les eaux souterraines. De 0 à 5 (0 = capacité faible et 5 = capacité forte) les participants évaluaient leurs capacités politique, institutionnelle, financière, technique, sociale et collaborative.

## **Capacité collaborative**

Capacité de l'organisme à collaborer avec les autres acteurs du milieu. Elle est liée à la crédibilité de l'organisme dans le milieu et à ses collaborations antérieures. Elle permet à l'organisme de joindre ses expertises à celles des autres, de demander du soutien et de développer des mesures de PGES\* plus intégrées voire, qui débordent les limites administratives.

## **Capacité politique**

Capacité de l'organisme à prendre des décisions en matière de PGES. Elle est liée au leadership des décideurs au sein de l'organisation et à leur sensibilité aux enjeux de la PGES. Elle permet à l'organisme de mettre plus aisément en place des mesures réglementaires ou non réglementaires, de débloquer des fonds et d'attribuer des ressources humaines pour la PGES.

## **Capacité institutionnelle**

Capacité conférée à l'organisme par le cadre institutionnel (lois, politiques) qui définit les rôles, les responsabilités et les types de mesures (réglementaires, non réglementaires) que l'organisme peut prendre en matière de PGES. Elle dépend de la clarté du cadre institutionnel mais aussi de la connaissance et de l'habitude de l'organisme à utiliser les mesures réglementaires ou non réglementaires qui sont à sa disposition.

## **Capacité financière**

Elle renvoie aux budgets alloués aux activités de PGES dans l'organisme. La capacité financière se réfère autant à la disponibilité des budgets qu'à leur récurrence. Elle permet l'embauche de personnel qualifié pour comprendre les enjeux de PGES mais aussi pour mettre en œuvre et faire le suivi des enjeux et mesures de PGES.

## **Capacité technique**

Capacité de l'organisme à comprendre les enjeux de la PGES. Elle est liée aux ressources humaines présentes, à leur connaissance et à leur intérêt pour les enjeux de PGES sur leur territoire d'action. Elle dépend également des données que l'organisme possède pour la PGES.

## **Capacité sociale**

Capacité qui renvoie au degré de sensibilisation et de préoccupation des citoyens face aux enjeux de la PGES sur le territoire d'action de l'organisme. Elle peut par exemple se mesurer par l'implication citoyenne dans les débats, activités et actions pour la PGES, par l'existence d'un comité de protection, etc.

\*PGES : protection et gestion des eaux souterraines

# Les résultats pour l'ensemble de la région

La compilation *in situ* des données en « toile d'araignée » par catégorie d'organismes a permis aux participants d'identifier des tendances au premier coup d'œil.

- Ministères : grandes disparités entre ministères / peu de capacité sociale, politique et financière ;
- MRC : capacité sociale faible et forte capacité politique ;
- OBV : forte capacité collaborative, sociale et technique ;
- UQAT : peu de capacité politique mais très forte capacité technique et financière (avec les projets PACES terminés au 31 mars 2015).

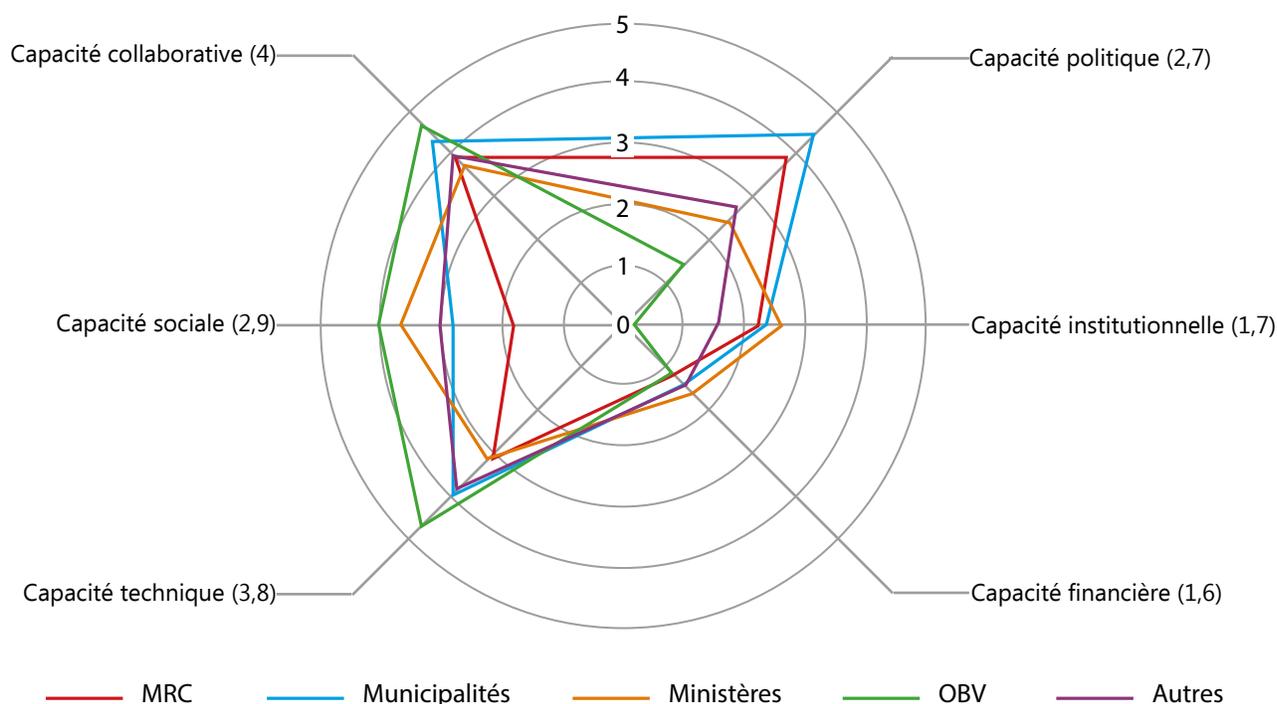
Somme toute, on remarque une faiblesse au niveau des capacités financières (variable pour les ministères) mais une capacité politique et collaborative relativement forte, tout organisme confondu.

Selon les participants, la capacité collaborative des acteurs de l'aménagement et de l'eau en Abitibi-Témiscamingue se caractérise comme suit :

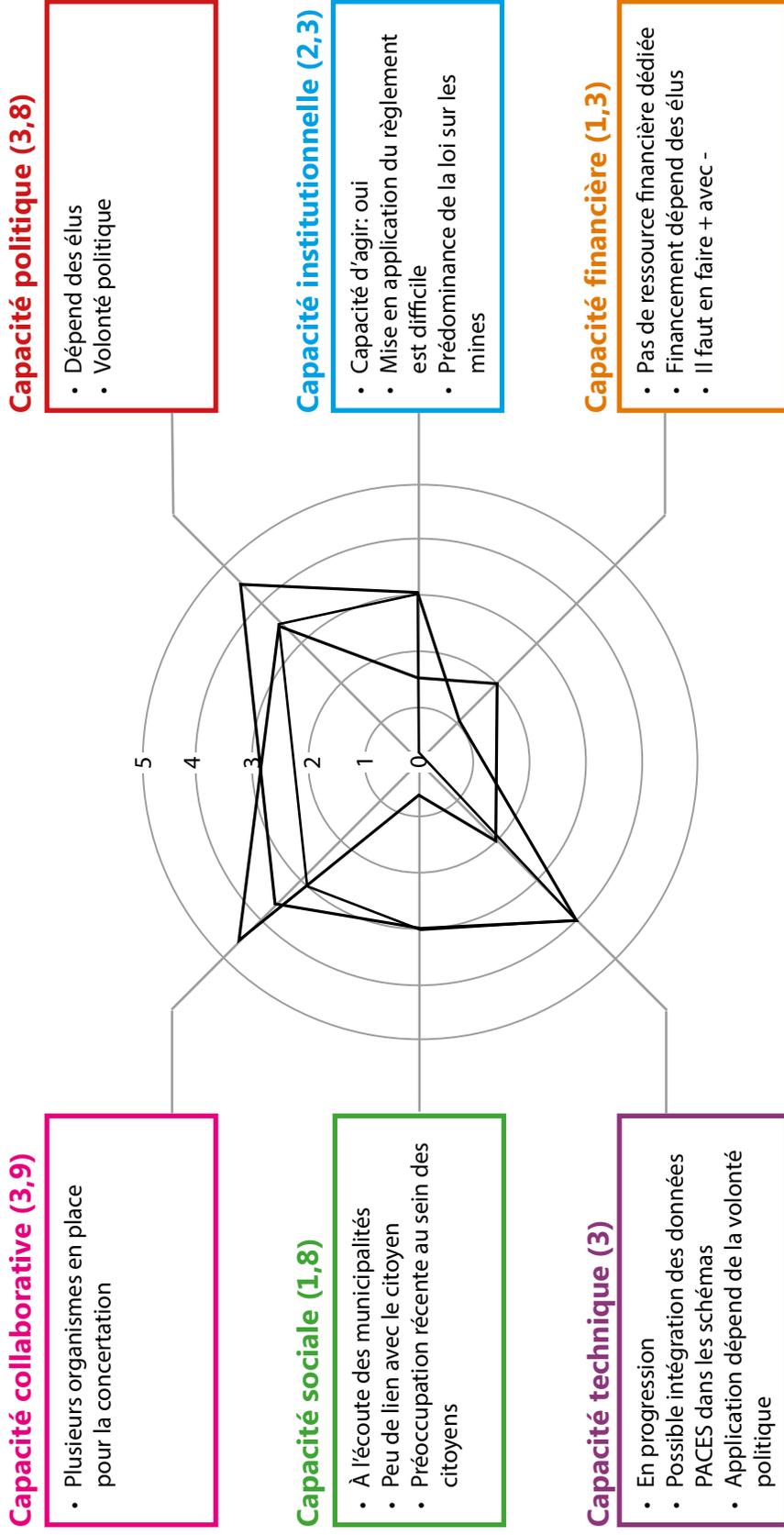
- ponctuelle et continue ;
- existence d'échange de données et d'expertises ;
- réseau avec des connaissances ;
- importance des liens d'interconnaissance.

## Les capacités de la région à protéger et gérer l'eau souterraine selon les participants

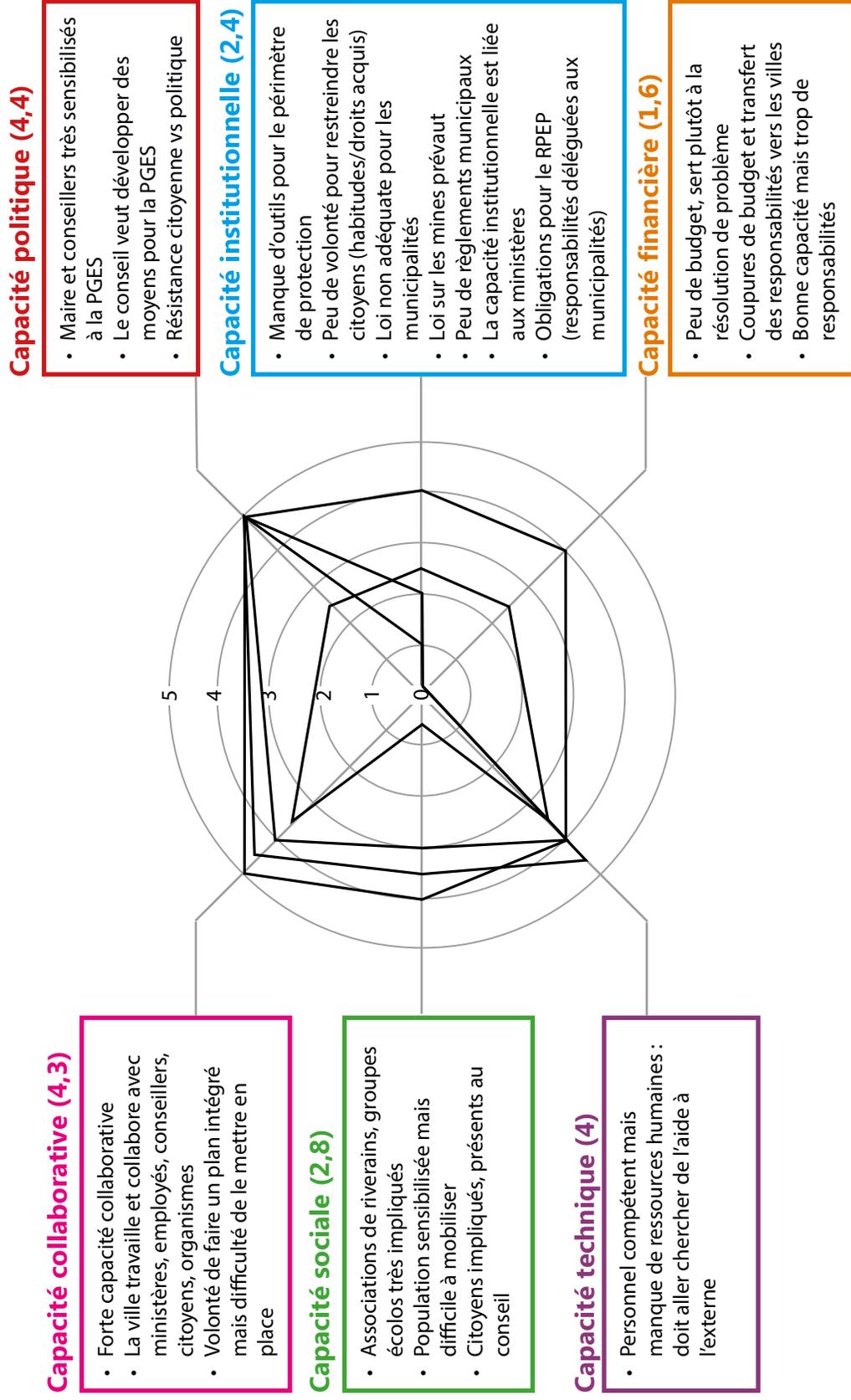
(moyenne des évaluations par catégorie d'organisme)



## L'évaluation des capacités des MRC



# L'évaluation des capacités des municipalités



## L'évaluation des capacités des ministères

### Capacité collaborative (3,7)

- Capacité régionale et interrégionale
- Collaboration avec d'autres ministères
- Entente Esker
- Collaborations avec milieu industriel
- Concertation avec le milieu sur les orientations gouvernementales

### Capacité sociale (3,7)

- Consultation
- Excellent participation et sensibilisation citoyenne
- Ministère est sensible aux enjeux de la PGES

### Capacité technique (3,2)

- Outils géomatiques
- Données minimales
- Bonne connaissance sur les contaminants mais peu sur l'hydrogéologie
- Ouvert à apprendre mais peu de connaissance

### Capacité politique (2,5)

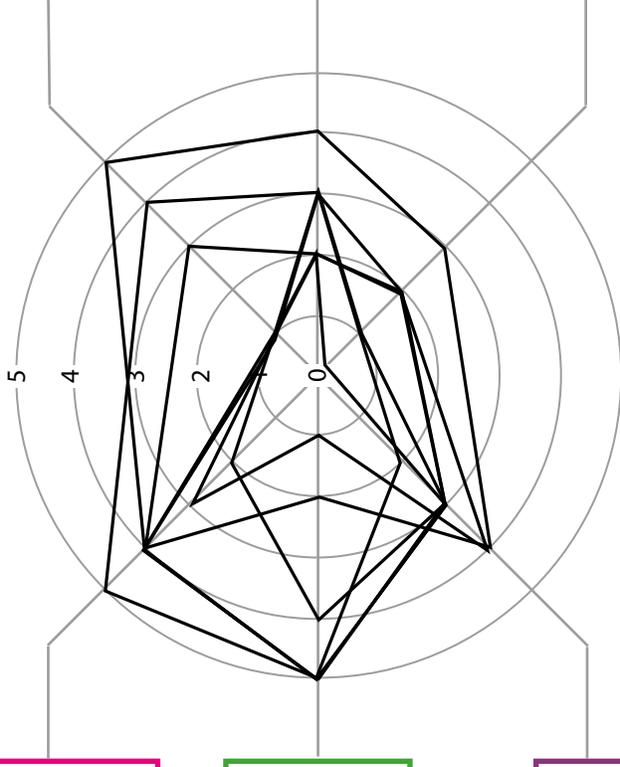
- Difficulté pour les directions régionales à agir
- Les décisions relèvent souvent d'autres intervenants

### Capacité institutionnelle (2,7)

- Capacités institutionnelles à agir sur un champ précis qui a une petite influence ou une influence indirecte sur les eaux souterraines : Prime-Vert, activités forestières, protection santé humaine, Loi sur les mines, gestion du territoire, sable et gravier

### Capacité financière (1,7)

- Coupures budgétaires
- Pas de budget
- Limitée
- Liée à notre domaine d'activités



# L'évaluation des capacités des OBV

## Capacité collaborative (4,7)

- Concertation et participation bénévole
- Peu d'acteurs donc concertation propice

## Capacité sociale (4)

- Grand intérêt des citoyens (milieu favorable, peu d'acteurs)
- Enjeu majeur (eau souterraine)

## Capacité technique (4,7)

- Capacité forte
- Bien outillé, accès aux données des ministères
- Apprentissage constant

## Capacité politique (1,3)

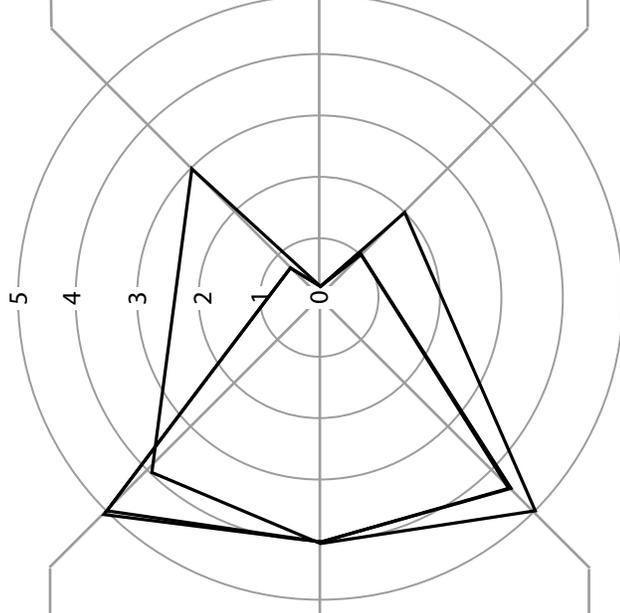
- Pouvoir de recommandation
- Capacité de sensibilisation

## Capacité institutionnelle (0)

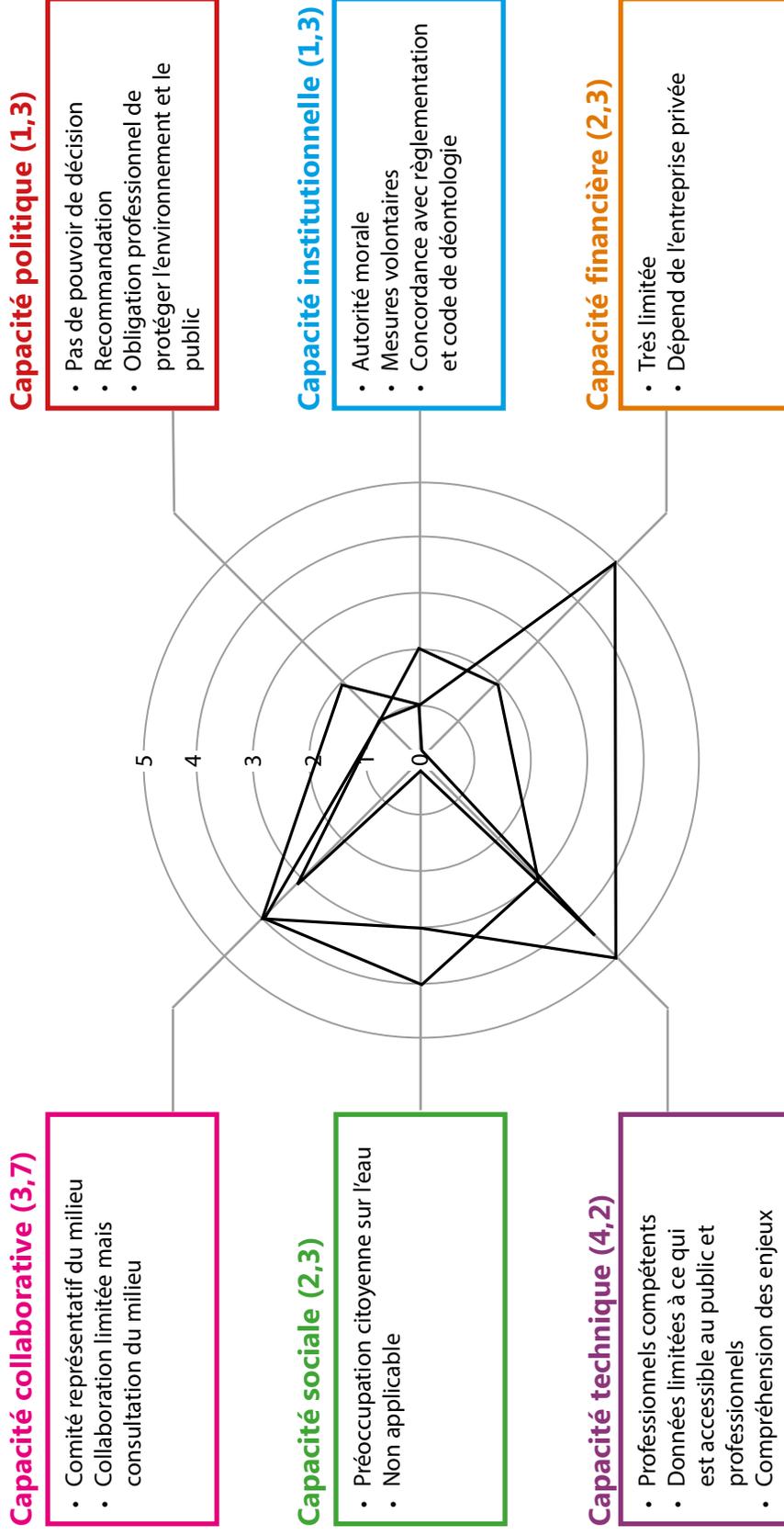
- Aucun
- Non reconnue par le gouvernement
- Distinction SESAT/OBV floue (les missions se recoupent)

## Capacité financière (1,3)

- Peu de ressource et grands territoires
- Possibilité de faire beaucoup avec peu



## L'évaluation des capacités des autres participants (recherche, associations et groupes d'intérêt)



# 2

---

## **Les enjeux de protection et de gestion des eaux souterraines**

## Rappel de l'activité

---

Trois enjeux principaux de la protection et gestion des eaux souterraines ont été abordés : prévenir la contamination des aquifères, assurer la recharge des aquifères et protéger les zones de recharge.

L'activité proposait aux participants d'inscrire sur des post-its les enjeux importants pour la gestion et la protection des eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue et de venir les coller au mur par thèmes.



## Les résultats pour l'ensemble de la région

---

La compilation *post-atelier* montre que les enjeux mentionnés le plus souvent concernent la gestion et la protection des puits d'eau potable, les sablières et gravières, les mines, la gestion et la compatibilité des usages, mais également le transfert de connaissance et le manque de connaissances (Figure ci-dessous). Les tableaux des pages suivantes détaillent les enjeux relevés par les participants et leurs regroupements.

### Les principaux enjeux régionaux de protection et de gestion des eaux souterraines

(plus les mots sont gros et plus l'enjeu a été cité par un grand nombre de participants ;  
nuage de mots réalisé avec wordle.net)



## Les enjeux régionaux de protection et de gestion des eaux souterraines selon les participants

Groupement	Enjeux relevés par les participants
Transfert de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation des connaissances pour la planification et la prise de décision</li> <li>• Transmission des connaissances</li> <li>• Transfert des connaissances PACES</li> <li>• Intégration des connaissances PACES dans l'aménagement</li> <li>• Manque de ressource dédiée au transfert des connaissances PACES</li> <li>• Transfert des connaissances envers le maximum d'acteurs concernés</li> <li>• Transfert d'information et de connaissances pour impliquer le plus de monde possible dans la gestion des eaux souterraines</li> </ul>
Gestion et protection des puits d'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection des sources d'eau souterraine</li> <li>• Protection plus systématique des eskers et moraines ayant un bon potentiel aquifère en lien avec l'augmentation en eau potable d'une collectivité</li> <li>• Avoir les moyens financiers et réglementaires de protéger les sources d'eau potable existantes</li> <li>• Identification des zones de protection de prise d'eau</li> <li>• Assurer à long terme la qualité de l'eau des eskers, surtout lorsque reliée à l'alimentation des populations</li> <li>• Protection des aires d'alimentation en eau des municipalités</li> <li>• Gestion des aires d'alimentation</li> <li>• Protection des infrastructures de captage de 20 personnes ou plus</li> <li>• Préservation des meilleurs aquifères en vue de futures réserves d'eau potable</li> <li>• Concilier activités économiques et protection des sources d'eau potable</li> <li>• Approvisionnement en eau potable</li> <li>• Alimentation en eau potable</li> <li>• Protection eau potable</li> </ul>
Gestion et compatibilité des usages	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compatibilité des usages</li> <li>• Contrôle des usages</li> <li>• Gérer nous-mêmes (les villes) les usages liés à l'eau potable et les eskers</li> <li>• Améliorer la gestion du territoire sur esker</li> <li>• Aménagement adéquat du territoire car usages et occupations très variés</li> <li>• Donner les capacités de restreindre les activités au-dessus du secteur à risque</li> <li>• Déterminer une cohabitation harmonieuse entre les différents usages sur les eskers</li> </ul>
Passif environnemental de l'exploitation minière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Passif environnemental</li> <li>• Protection des eaux souterraines dans un contexte d'exploitation minière actuelle et passée (sites abandonnés)</li> <li>• Parc à résidus miniers abandonnés</li> <li>• Gestion des passifs environnementaux</li> <li>• Activités présentes (droit acquis) et héritage du passé avec normes et connaissances différentes</li> </ul>
Mine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méga- mine à ciel ouvert, haut volume, faible teneur</li> <li>• Exploitations minières à ciel ouvert</li> <li>• Mines à ciel ouvert (empreinte environnementale)</li> <li>• Effluents miniers</li> <li>• Proximité des mines</li> <li>• Évaluation des impacts des exploitations minières</li> <li>• Rejet des résidus miniers</li> <li>• Protection des eaux souterraines dans un contexte d'exploitation minière actuelle et passée (sites abandonnés)</li> <li>• PGES difficile dans un cadre minier ou forestier</li> </ul>

## Les enjeux régionaux de protection et de gestion des eaux souterraines selon les participants

(suite)

Groupement	Enjeux relevés par les participants
Sablrière/gravière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploitations des sablières/gravières</li> <li>• Identifier les effets de l'exploitation des bancs de graviers sur la qualité de l'eau potable</li> <li>• Identifier l'élévation (en « z ») au-dessous de laquelle l'exploitation des gravières situées dans l'aire de recharge de l'aquifère ne devrait pas être autorisée</li> <li>• L'élévation limite d'exploitation des gravières étant connues, intervenir auprès des instances décisionnelles afin qu'elles soient respectées</li> <li>• Matériel granulaire (source alternative)</li> <li>• Gravière et sablières</li> <li>• Protection des eskers</li> <li>• Droits acquis d'entrepreneurs exploitant des gravières/sablières</li> <li>• Sablières, gravières</li> <li>• Exploitation sable/gravier</li> </ul>
Activités agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploitation de bleuetières à des fins commerciales (avec fertilisant)</li> <li>• Activités agricoles</li> <li>• Exploitation agricole</li> <li>• Protection de l'eau souterraine dans un contexte d'exploitation agricole</li> <li>• Activités agricoles</li> </ul>
Activités forestières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités forestières</li> <li>• PGES difficile dans un cadre minier ou forestier</li> <li>• Exploitation forestière/minière</li> </ul>
Autres activités polluantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau routier</li> <li>• Sentier des véhicules hors route (ex. VTT)</li> <li>• Pression de la villégiature</li> </ul>
Installations sceptiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les installations sanitaires à proximité des puits</li> <li>• Installations sceptiques (ou l'absence d'installation sceptique)</li> <li>• Vieillesse de certaines installations</li> </ul>
Protection des écosystèmes aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services écologiques</li> <li>• Identification des milieux humides à ne pas développer, car lien avec eau souterraine</li> <li>• Protection des milieux humides</li> <li>• Identification et protection des écosystèmes dépendants des eaux souterraines</li> <li>• Maintien de la qualité de l'eau des lacs</li> </ul>
Suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des sources de contamination</li> <li>• Transfert des moyens de suivi des entreprises vers les autorités</li> <li>• Suivi de la ressource (qualité, quantité)</li> </ul>
Cadre légal	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre légal pas adapté aux eskers/moraines aquifères</li> <li>• Reprendre le contrôle, arrêter l'auto surveillance (\$ = taxes)</li> <li>• Capacité ou non du MDDELCC à appliquer les règles et normes en matière de protection de l'eau</li> <li>• Application du règlement sur les eaux usées résidentielles en milieu riverain</li> </ul>
Dépotoirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépotoirs sauvages</li> <li>• Anciens DET</li> </ul>

## Les enjeux régionaux de protection et de gestion des eaux souterraines selon les participants

(suite)

Groupement	Enjeux relevés par les participants
Manque de connaissances	<ul style="list-style-type: none"><li>• Manque de connaissances</li><li>• Financement de la recherche</li><li>• Potentiel économique de l'eau (valeur)</li><li>• Contamination naturelle des eaux souterraines</li><li>• Capacité des polluants à rejoindre les nappes souterraines</li><li>• Manque d'information sur les pratiques faites sur le territoire (industries, quadistes, etc.)</li><li>• Connaissances des impacts régionaux sur l'eau souterraine</li></ul>
Autres	<ul style="list-style-type: none"><li>• Protéger les zones de recharge</li><li>• Qualité de l'eau pour les générations futures (restauration et protection)</li><li>• Gestion des sources de contamination des eaux souterraines</li><li>• Volonté d'agir</li></ul>



# 3

---

## **Stratégies de protection et de gestion des eaux souterraines**



# Rappel de l'activité

---

## 1. Identifier les étapes d'une stratégie de protection et de gestion des eaux souterraines

En sous-groupes de 10 personnes les participants devaient élaborer une stratégie de protection et gestion des eaux souterraines sur un des enjeux suivant :

- Trouver une nouvelle source d'eau potable
- Protéger une zone de recharge
- Gérer l'implantation d'une activité polluante

Pour ce faire, sur une ligne de temps, les participants devaient indiquer les principales étapes de cette stratégie, les données hydrogéologiques utilisées, les acteurs et outils mobilisés ainsi que les points critiques de cette stratégie.



Les stratégies développées pour les trois enjeux précédents sont présentés aux [pages 26 à 31 de ce cahier](#).

# Une stratégie pour protéger les zones de recharge

## ÉTAPES

### 1 Préciser les objectifs de protection

### 2 Délimiter les zones de recharge

#### DONNÉES HYDROGÉOLOGIQUES

- Localisation des puits
- Qualité d'eau existante
- Quantité globale
- Recharge potentielle
- Vulnérabilité – DRASTIC
- Sens de l'écoulement
- Profondeur granulaire (présence d'un aquifère significatif)

#### ACTIONS

- Que veut-on faire en protégeant?
- Source d'eau
- À quel besoin répondre?
- Quel impact acceptable?
- Critères préliminaires
- Utilisation du sol + compatibilité
- Analyse spatiale

#### ACTEURS

- UQAT
- SESAT
- OBV
- MRC
- Municipalités
- Ministères (MAMOT, MDDELCC, MERN, MFFP)

#### COMMENT RELEVER LE DÉFI?

- Gros bon sens
- Informer et communiquer (de façon périodique)
- Établir des échéanciers, planification dans le temps
- Modification au RCS
- Être créatif!
- Chercher le consensus
- Interpeller les acteurs dès le début des procédures
- Mettre en place un groupe de travail (comité)
- Bien connaître le territoire et les enjeux
- Établir des collaborations de recherche (Université – MRC – Ville)
- Inclure l'UQAT dans le processus
- Échange efficace d'infos
- État des lieux (portrait)
- Inclure tous les acteurs pour récolter leurs préoccupations
- Travail dans l'ordre : 1.UQAT ; 2. Concertation /consultation ; 3. Décision MRC / Municipalités

## ÉTAPES

### 3 Prioriser les zones de recharges

### 4 Obtenir l'adhésion

- Aire d'alimentation des puits municipaux
- Sens d'écoulement
- Prélèvement quantité

- Établir des critères
- Prise d'eau RPEP
- Coût – expropriation
- Raffiner les données PACES
- Affectation (PATP) zonage
- Mettre à profit études municipales
- Utilisation du sol/droit consentis
- Usages incompatibles actuels et futurs
- Milieux naturels

- Échange entre acteurs
- Présentation d'un portrait du territoire vs les éléments concernant les eaux souterraines
- Prise en compte du cadre légal
- Cadre législatif de l'utilisation du sol

- UQAT
- SESAT
- OBV
- MRC
- Municipalités
- Ministères (MAMOT, MDDELCC, MERN, MFFP)

- MRC
- Municipalités
- Ministères
- Utilisateurs
- Ass. Professionnelles
- UQAT + SESAT (connaissances)

### CE QU'IL FAUT FAIRE POUR ÉCHOUER?

- On ne fait rien
- Négliger d'inclure plusieurs acteurs importants
- Travail trop rapide sans tenir compte de tous les éléments
- Travailler sur de mauvaises données
- Y aller à l'aveuglette
- Imposer des restrictions sans informer durant le processus
- Imposer sa vision unilatéralement
- Aucune discussion avec les acteurs et impositions de règlements et lois
- Rester seul, sans concertation
- Manque d'information et de communication
- Aucune explication

# Une stratégie pour trouver une nouvelle source d'eau potable

## ÉTAPES

### 1 Recherche (options, crières de sélection, vérification *in situ*)

#### DONNÉES HYDROGÉOLOGIQUES

- Volume d'eau
- Qualité de l'eau
- Toutes les données PACES

#### ACTIONS

- Identifier le besoin (volume d'eau)
- Consulter les données PACES
- Identification des lieux potentiels (connaissances du territoire)
- Valider la compatibilité des usages (présent et historique environnemental)
- Vérifier qui sont les propriétaires du terrain visé
- Étude hydrogéologique
- Étude de faisabilité
- Caractérisation de la source

#### ACTEURS

- Municipalité,
- Hydrogéologue
- Consultant
- OBV
- etc.

#### OUTILS RÈGLEMENTAIRES ET NON RÈGLEMENTAIRES

- PDE
- Schéma d'aménagement
- RQEP

#### QUELS SONT LES DÉFIS?

- Le maître d'œuvre est la municipalité mais elle a l'obligation de s'allier les gens car elle n'a pas l'expertise : hydrogéologue, consultant, OBV, etc.
- Développer une entente entre municipalité et propriétaires si la source est sur un terrain privé.
- Validations à chaque étape.

## ÉTAPES

### 2 Développement (choix)

### 3 Gestion (suivi)

- Toutes les données PACES

- Données PACES

- Test de pompage
- Caractériser eau brute
- Demande de CA et autres permis
- Plan et devis

- Gestion du puits
- Étude hydro tous les 5 ans
- Contrôle de qualité de l'eau potable
- Raccordement
- Entretien des installations (détection de fuites)
- Inscription des différentes planifications
- Sensibiliser les propriétaires à la protection de la zone de recharge

- Laboratoire certifié (et idéalement une validation d'un 2<sup>e</sup> laboratoire)
- MDDELCC
- MERN
- MAMOT
- CPTAQ

- MDDELCC
- Santé Publique
- MRC
- Hydro-Québec
- Consultants
- GRES

- RPEP
- Règlements de zonage

- PDE
- Schéma d'aménagement
- Outils incitatifs : Prime-Vert, taxes d'eau, interdiction d'arrosage, PEP.

- Financement

# Une stratégie pour gérer l'implantation d'une activité polluante

## ÉTAPES

**1** Analyse réglementation  
Aviser le promoteur des  
points sensibles  
Faire les correctifs  
Étude d'impact

**2** Consultation  
Certification  
d'autorisation

### DONNÉES HYDROGÉOLOGIQUES

- Données PACES
- Outils automatisés et données PACES
- Identifier et débattre du meilleur site grâce aux données PACES + identifier les risques

- Données PACES

### ACTIONS ET ACTEURS

- Examen interne (MDDELCC)
- Table de consultations avec siège citoyen (Ministère)
- MRC municipalité
- Étude du promoteur (Promoteur)
- Vérifier les règlements de zonage (municipalités)
- Représentations publiques (municipalités)
- Sensibilisation (OBV, municipalités)

- Aspect de conformité (MDDELCC)
- Journée thématique (promoteur)

### COMMENT RELEVER LE DÉFI?

- Analyse acceptabilité sociale
- Débat pour :
  - influencer la réglementation
  - utilisation des médias sociaux
  - mobilisation citoyenne
  - mobilisation par les élus des municipalités et alliés politiques

- Influence des données PACES au niveau du schéma d'aménagement

### CE QU'IL FAUT FAIRE POUR ÉCHOUER ?

- Ne rien faire!
- Faire passer les groupes eaux à l'état de lobbyiste !

- Pas de concertation entre municipalité, MRC, université, ministère

### QUAND FAUT-IL COLLABORER ?

- Participation de l'université au début (connaissance)
- Développement d'outil de transfert/aide à la décision :
  - modifier des zones d'affectation (autorisation des usages)
  - pour influencer le cadre réglementaire

- Table opérationnelle des gens de terrain (municipalité, MRC, université, ministère)

---

## ÉTAPES

### 3 Comité de suivi

- 
- Table de concertation, directeurs régionaux (MAMOT)

- 
- Collaboration MDDELCC + MAPAQ (recommandation au central)

- 
- Clash entre vision des ministères (régional versus central)
  - Flou et méconnaissance
-



# 4

**Proposition d'un projet  
ou d'outils pour la  
protection et la gestion  
des eaux souterraines  
dans votre région**

## Rappel de l'activité

---

### **Proposer un projet ou un outil favorisant la protection et gestion des eaux souterraines pour la région**

Sur la base des résultats des trois activités précédentes, les participants travaillaient en sous-groupes afin de proposer un projet ou un outil favorisant la protection et la gestion de la ressource. Pour cela, il devait choisir à quel défi ce projet allait répondre. Ce défi pouvait concerner une capacité régionale, un enjeu de PGES de la région ou encore un des points critiques identifiés lors de l'élaboration des stratégies de PGES précédentes. Pour développer ce projet, les participants ont été préalablement inspiré par des exemples concrets.



Les projets proposés par les participants sont exposés en [page 35 de ce cahier](#).

# Les projets pour répondre aux enjeux régionaux

---

## 1. Enjeu : Accessibilité des données PACES

- **Projet** : Créer une plate-forme de partage des connaissances régionales (ex. bureau des connaissances de l'eau) permettant de gérer une méga base de données mise à jour en continue pour rendre accessible les données PACES aux acteurs, aux citoyens et aux entreprises
- **Contrainte** : le logiciel
- **Moyen** : agent de liaison RQES et scientifiques en lien avec les besoins du milieu ancrés sur le terrain pour la transmission des données (format, utilisation)
- **Proposition** : appeler les gens du Saguenay-Lac-Saint-Jean

## 2. Enjeu : Transfert des connaissances

- **Projet** : Favoriser la collaboration volontaire pour la protection des aquifères et protection des captages
- **Outils** : Formation webinaire (vulgarisation des experts), blogue, échange, forum
- **Défi** : Comment faire connaître la plate-forme web ? Publiciser par les municipalités via de la publicité postale (ex. sur le compte de taxes foncières) ou via des événements (sociaux ou sportifs), ou encore, organisation d'événements volontaires : journée portes ouvertes
- **Financement** : Pacte rural

## 3. Enjeu : Sensibilisation à la réserve d'eau potable pour le futur

- **Méthode drastique** : Couper l'eau pour que les gens réalisent son importance (ou couper l'eau à ceux qui consomment trop) et lancer des campagnes de sensibilisation
- **Méthode ludique** : Utilisation de la réalité augmentée sur des sentiers pour rendre visible l'eau souterraine (sentier bleu), permettrait une mise en valeur des données PACES

## 4. Enjeu : Exploitation « propre » des gravières dans l'intérêt du bien commun

- Outil de calcul de l'indice DRASTIC évolutif (évolution de la vulnérabilité de l'eau souterraine en fonction des activités)
- Grille d'analyse pour encadrer les nouvelles activités (outil d'aide à la décision)
- Présentation des outils de transfert des connaissances (sondage pour savoir quels outils correspondent à nos besoins - rétroaction des acteurs vers les experts)

**Les partenaires du projet *Protéger et gérer les eaux souterraines* :**

